

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

REFERENTIEL D'ACTIVITE	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><u>I – Réaliser des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles en vigueur dans l'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du soin thermal : remplissage de la baignoire, préparation et mise à température de la boue, des serviettes, des cataplasmes, installation des embouts. - Prise de connaissance de la prescription médicale (zones à traiter, température de l'eau ou de la boue, précaution à prendre...). - Surveillance de la température de l'eau, du cataplasme, de la boue. - Réglage de l'équipement (baignoire, pulvérisateurs, trombes en piscine...). - Douche au jet ou apposition de boue ou de cataplasmes selon les indications du médecin et dans le respect des règles de 	<p><u>I – Réaliser des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles en vigueur dans l'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1° Rechercher sur les prescriptions médicales les informations sur les zones à traiter et sur les précautions particulières à respecter lors du soin thermal pour chaque curiste accueilli dans le soin thermal. 2° Mesurer et préparer les quantités d'eau, de boue, de gaz nécessaires au soin thermal, en tenant compte des températures indiquées dans la prescription médicale. 3° Apprécier le degré de sensibilité du curiste au soin thermal prévu (pression du jet d'eau, température de l'eau ou de la boue...). 4° Utiliser les différents types d'équipements thermaux. 5° Réaliser les soins thermaux conformément aux prescriptions 	<ul style="list-style-type: none"> - QCM en centre de formation - Mise en situation en centre de formation - Evaluation en entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> 1° Les indications figurant sur la carte de soins thermaux et la prescription du médecin sont systématiquement lues et sont bien comprises par l'agent thermal. 2° L'agent thermal identifie sur le corps du curiste les zones et articulations devant faire l'objet du soin thermal. 3° Chaque soin thermal est réalisé dans le respect du protocole de soin thermal tout au long du service de l'agent thermal. 4° Les soins thermaux sont réalisés avec technicité et dextérité. 5° L'agent thermal identifie les zones sur lesquelles il est contre-indiqué d'apposer de la boue ou un cataplasme chaud et de réaliser un massage au jet. 6° L'agent thermal vérifie systématiquement la température de l'eau, de la boue ou du cataplasme avant la réalisation du soin thermal. 7° Les températures de l'eau, de la boue, du gaz ou des cataplasmes sont conformes aux indications du médecin.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<p>sécurité et du protocole du soin thermal.</p>	<p>médicales et aux protocoles de soins propres à l'établissement.</p> <p>6° Ajuster le soin thermal à la sensibilité et à l'état du curiste dans les limites imposées par la prescription médicale et les protocoles en vigueur.</p> <p>7° Identifier toute anomalie dans le fonctionnement des équipements thermaux.</p>		<p>8° L'agent thermal effectue un test visant à apprécier la sensibilité du curiste à la température ou à la pression.</p> <p>9° L'agent thermal ajuste les modalités de délivrance du soin thermal à la sensibilité de chaque curiste.</p> <p>10° L'agent thermal identifie les modalités de délivrance du soin thermal qu'il est impossible de modifier sans avis médical.</p> <p>11° L'agent thermal explique avec clarté et justesse les protocoles de plusieurs soins thermaux délivrés au sein de l'établissement.</p> <p>12° L'agent thermal délivre son soin thermal dans le temps imparti.</p> <p>13° L'agent thermal explique les points clés permettant de garantir l'hygiène, la sécurité, le confort du patient et la qualité du soin.</p>
<p><u>II – Transmettre les informations et organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle</u></p> <p>- Suivi des modalités de déroulement des soins thermaux dans les cabines et lieux de soins thermaux proches.</p>	<p><u>II – Transmettre les informations et organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle</u></p> <p>1° Identifier les incidences d'un changement d'horaire sur l'organisation des autres soins thermaux et en tenir compte.</p> <p>2° Transmettre avec précision à sa hiérarchie les informations ciblées sur</p>	<p>- Mise en situation avec un exercice pratique de transmission d'informations réalisé à l'oral en centre de formation.</p> <p>- Questionnement sur les points suivants :</p> <p>* Informations à transmettre à la hiérarchie et enjeux</p>	<p>1° Le rythme de travail de l'agent thermal tout au long de son service (alternance soins thermaux/protocole d'hygiène) permet de respecter le planning de soins thermaux prévu.</p> <p>2° L'agent thermal intervient de manière spontanée pour venir en aide à ses collègues en cas de retard ou de difficulté de gestion des flux de curistes dans les soins thermaux proches de son poste.</p>

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<p>- Aide à la prise en charge des curistes dans les cabines et lieux de soins thermaux proches en cas de retard ou de forte affluence.</p> <p>- Prise de connaissance du planning du curiste en cas de retard.</p> <p>- Orientation en priorité vers les soins thermaux collectifs ou ne permettant pas de changement d'horaire en cas de retard pris dans le planning de soins thermaux.</p> <p>- Diffusion d'informations aux responsables de soins ou de service, et à l'infirmier.ère (état de santé des curistes, difficultés rencontrées, problème matériel...)</p>	<p>l'état de santé des curistes et sur leur absence éventuelle dans le respect des règles de confidentialité et de discrétion.</p> <p>3° Transmettre avec précision les informations relatives aux anomalies constatées dans le fonctionnement des équipements de soins thermaux.</p> <p>4° Evaluer les besoins en soutien ponctuel des agents thermaux dans les cabines et lieux de soins thermaux proches et y répondre de manière adaptée.</p> <p>5° Anticiper ses besoins en matériel et alerter en cas de risque de rupture.</p> <p>6° Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences des professionnels de santé intervenant dans l'établissement (médecins, infirmier.ère.s, kinésithérapeutes).</p>	<p>* Gestion d'un afflux de curistes</p> <p>* Gestion des retards dans l'accueil des curistes</p> <p>* Travail en équipe</p> <p>- Evaluation en entreprise.</p>	<p>3° Les informations sur les difficultés rencontrées dans la réalisation des soins thermaux sont systématiquement transmises à la hiérarchie dans le respect du secret professionnel.</p> <p>4° L'agent thermal identifie les conséquences possibles d'une mauvaise transmission des informations au sein de l'équipe.</p> <p>5° L'agent thermal tient compte des soins thermaux restant à réaliser en cas de retard dans l'accueil d'un ou plusieurs curistes (envoi vers les soins thermaux collectifs pour lesquels des horaires sont à respecter en priorité).</p> <p>6° L'agent thermal assure sans difficulté l'accueil de plusieurs curistes au même moment.</p> <p>7° L'agent thermal identifie les compétences et les spécificités des missions du personnel de santé intervenant dans l'établissement : médecin, infirmier.ère, kinésithérapeute.</p>
<p><u>III – Etablir une communication adaptée aux différents types de curistes accueillis dans l'établissement</u></p> <p>- Accueil des curistes lors de leur arrivée dans les lieux de soins thermaux.</p>	<p><u>III – Etablir une communication adaptée aux différents types de curistes accueillis dans l'établissement</u></p> <p>1° Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil des curistes dans les lieux de soins thermaux dans le respect</p>	<p>- Mise en situation/jeu de rôle avec simulation de l'accueil d'un curiste et réponse à ses questions, explication d'un soin.</p> <p>- Questionnement oral sur les points suivants :</p>	<p>1° Le curiste est accueilli avec le sourire lors de son arrivée, l'agent thermal cherche à le mettre en confiance.</p> <p>2° L'accueil du curiste est réalisé conformément au protocole en vigueur dans l'établissement.</p> <p>3° Les questions posées au curiste lors du premier jour de cure sont adaptées (pas de question</p>

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<p>- Information sur la nature du soin thermal: fonctionnement des équipements devant être utilisés par le curiste de manière autonome, modalités d'installation du curiste dans le soin thermal.</p> <p>- Information sur les précautions ou règles à respecter dans le cadre du soin thermal.</p> <p>- Information sur la nature des réglages pouvant être effectués et limites des réglages pouvant être effectués.</p> <p>- Apport d'informations générales en réponse aux questions posées par les curistes sur l'établissement thermal, les soins thermaux, les prestations complémentaires proposées par l'établissement, les propriétés de l'eau, les lieux délivrant des informations sur les activités touristiques.</p> <p>- Apport d'informations de premier niveau aux questions du curiste sur la prescription</p>	<p>du règlement et des consignes de l'établissement thermal.</p> <p>2° Ecouter les curistes et déceler leurs besoins en prenant en compte les signes non verbaux de communication.</p> <p>3° Traiter les échanges difficiles avec les curistes et les situations d'agressivité et orienter vers le chef de service, l'infirmière, le responsable des soins.</p> <p>4° Expliquer le soin thermal réalisé, les raisons des gestes professionnels pratiqués au cours du soin thermal, les effets possibles de la cure.</p> <p>5° Informer les curistes sur les règles de sécurité.</p> <p>6° Faire s'exprimer les curistes sur la manière dont ils perçoivent le soin thermal.</p> <p>7° Identifier les limites de son champ d'intervention lors des échanges liés à l'état de santé du curiste.</p>	<p>* Protocole d'accueil et transmission d'informations pratiques</p> <p>* Communication avec le curiste</p> <p>* Gestion des échanges difficiles avec le curiste</p> <p>* Recueil d'informations sur ses habitudes de soin</p> <p>* Limites de l'intervention de l'agent thermal</p> <p>- Evaluation en entreprise.</p>	<p>risquant d'entraîner des réponses délicates sur l'état de santé du curiste, sa famille...).</p> <p>4° L'agent thermal cherche à connaître l'expérience que le curiste a des soins thermaux lors de son arrivée, comment il a perçu les soins thermaux au cours des jours précédents.</p> <p>5° L'agent thermal répond avec pertinence aux questions posées par le curiste sur la station thermale, l'établissement, les soins thermaux, les propriétés de l'eau...</p> <p>6° Le soin thermal est expliqué de manière claire et adaptée : indications, manière de procéder, règles à respecter, effets possibles au cours de la cure...</p>
--	---	--	---

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<p>médicale et orientation vers les interlocuteurs appropriés.</p> <p>- Orientation des curistes dans l'établissement thermal.</p>			
<p><u>IV – Accompagner les curistes lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité</u></p> <p>- Observation du curiste : état général, autonomie et degré de mobilité, comportement, anxiété.</p> <p>- Observation de signes pathologiques sur le curiste : état des jambes, présence de cicatrices révélatrices d'une pathologie cardio-vasculaire...</p> <p>- Observation de l'état cutané du curiste : présence de plaies, de pansements...</p> <p>- Recherche d'informations sur l'état du curiste lors de son arrivée : prise de collation, état de fatigue, douleurs, effets de la cure...</p>	<p><u>IV – Accompagner les curistes lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité</u></p> <p>1° Observer le curiste lors de sa première arrivée dans le soin thermal.</p> <p>2° Identifier les changements de comportement ou l'état du curiste tout au long de la cure thermale et au cours du soin thermal.</p> <p>3° Repérer les signes visibles évocateurs d'un risque et nécessitant l'alerte ou la prise de précaution particulière.</p> <p>4° Identifier les anomalies au regard de l'état habituel des curistes pour une indication donnée.</p> <p>5° Utiliser les techniques de premiers secours et mettre en sécurité le curiste en cas de malaise sur le lieu de soins thermaux.</p> <p>6° Identifier les besoins du curiste en gestes d'accompagnement en vue</p>	<p>- QCM en centre de formation.</p> <p>- Mise en situation en centre de formation avec un questionnement oral sur les points suivants :</p> <p>* Signes évocateurs d'un risque pour le curiste au cours du soin</p> <p>* Précautions pour éviter un malaise lors du soin</p> <p>* Aide du curiste en fonction de ses difficultés liées à une pathologie ou un handicap</p> <p>* Principales règles de sécurité dans la marche et les déplacements pour l'agent thermal et le curiste</p> <p>- Evaluation en entreprise.</p>	<p>1° L'agent thermal questionne le curiste sur son état, la manière dont il supporte sa cure.</p> <p>2° Les signes visibles évocateurs d'un risque sont expliqués par l'agent thermal (présence de varices, jambes chaudes, enflées, signes évocateurs d'une maladie cardio-vasculaire...).</p> <p>3° L'agent thermal s'assure de l'absence de malaise du curiste au cours du soin thermal.</p> <p>4° L'agent thermal tient compte des difficultés et des handicaps du curiste pour son installation dans le soin thermal et à sa sortie du soin thermal.</p> <p>5° Les besoins de chaque curiste en gestes d'accompagnement sont repérés et réalisés (aide au déshabillage et au rhabillage, présentation d'une serviette sèche...).</p> <p>6° L'agent thermal identifie les signes évocateurs d'un malaise possible (fatigue importante, absence de collation, pâleur, sueur excessive, rougeur...).</p> <p>7° L'agent thermal explique les mesures pertinentes à prendre en fonction des signes identifiés : alerte ou précaution lors du soin.</p>

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<p>- Installation du curiste dans le soin thermal : surveillance du respect des consignes de sécurité, contrôle de la position, utilisation des équipements de confort, utilisation des équipements de soin thermal.</p> <p>- Aide à l'installation et au positionnement dans le soin thermal en cas de difficultés de mobilité : accompagnement du curiste dans ses gestes, transfert du fauteuil vers le soin thermal...</p> <p>- Aide à la sortie du soin thermal : accompagnement à la sortie de la baignoire, de l'étuve, à la descente de la table de soin thermal, à la sortie de la piscine...</p> <p>- Prévention des risques de chutes, de glissades.</p> <p>- Mise à disposition d'équipements, de matériel de confort : peignoir, serviette, fauteuil...</p>	<p>d'assurer son installation dans le soin thermal, son confort et le bon déroulement du soin thermal.</p> <p>7° Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des aides à la marche et des déplacements des curistes.</p> <p>8° Utiliser les appareils de levage et de transfert des curistes vers les soins thermaux dans le respect des consignes de sécurité propres aux matériels utilisés.</p> <p>9° Identifier les positions et modes d'utilisation des équipements thermaux susceptibles d'entraîner des risques pour le curiste.</p> <p>10° Identifier et mettre en œuvre les consignes de sécurité générales.</p>		<p>8° L'agent thermal intervient auprès d'un curiste en situation de malaise dans le respect des protocoles et consignes en vigueur.</p> <p>9° Les gestes d'accompagnement à la marche et à l'installation dans le soin thermal sont effectués en tenant compte des règles de sécurité et d'ergonomie et en prenant en compte le confort du patient.</p> <p>10° Les gestes d'accompagnement à l'installation et à la désinstallation permettent d'assurer la sécurité du curiste (prévention des chutes et glissades).</p> <p>11° Les appareils de transfert et de levage sont utilisés dans le respect des règles de sécurité et du manuel de l'utilisateur.</p> <p>12° L'agent thermal adopte une position préservant sa santé lors de la délivrance du soin thermal.</p>
--	--	--	---

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<p>- Aide au rhabillage, à la mise de chaussures.</p> <p>- Mise en sécurité (allonger, surélever les jambes, alerte de l'infirmier.ère) en cas de malaise.</p>			
<p><u>V – Mettre en œuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement</u></p> <p>- Nettoyage et désinfection de la cabine et des équipements thermaux après chaque curiste en fonction du protocole en vigueur.</p> <p>- Rangement des équipements de nettoyage et de désinfection.</p> <p>- Evacuation du linge sale dans le respect du circuit propre à l'établissement.</p> <p>- Elimination des déchets dans les contenants appropriés et selon le protocole en vigueur dans l'établissement.</p>	<p><u>V – Mettre en œuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement</u></p> <p>1° Identifier le matériel et les produits de nettoyage et de désinfection appropriés.</p> <p>2° Doser et utiliser les produits en fonction des protocoles en vigueur dans l'établissement.</p> <p>3° Mettre en œuvre scrupuleusement l'ensemble des protocoles d'hygiène en vigueur.</p> <p>4° Identifier et respecter les circuits de stockage et d'élimination du linge et des déchets.</p> <p>5° Apprécier l'efficacité des opérations de nettoyage et de désinfection et identifier toute anomalie.</p>	<p>- QCM en centre de formation.</p> <p>- Mise en situation en centre de formation avec questionnement oral sur les points suivants :</p> <p>* Protocole de nettoyage et de désinfection de la cabine, fréquence</p> <p>* Produits et matériels utilisés en fonction des soins</p> <p>* Gestion des déchets et du linge sale</p> <p>* Enjeux d'un nettoyage efficace</p> <p>* Règles d'hygiène à rappeler au curiste</p> <p>- Evaluation en entreprise.</p>	<p>1° La tenue de l'agent thermal est propre.</p> <p>2° L'agent thermal explique de manière claire quel est le protocole de nettoyage et de désinfection propre au soin thermal entre chaque soin et en fin de service.</p> <p>3° Le protocole de nettoyage et de désinfection propre au soin thermal est mis en œuvre de manière systématique après chaque soin thermal.</p> <p>4° L'agent thermal identifie les produits devant être utilisés pour le nettoyage et la désinfection de la cabine ainsi que leurs conditions d'utilisation.</p> <p>5° L'agent thermal identifie les matériels de nettoyage propres au soin thermal.</p> <p>6° L'agent thermal utilise des quantités de produit conformes au protocole en vigueur.</p> <p>7° L'agent thermal identifie les risques d'une mise en œuvre incomplète du protocole d'hygiène.</p>

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation Titre Agent thermal

<ul style="list-style-type: none">- Désinfection de fin de service en fonction du protocole en vigueur dans l'établissement.- Surveillance du respect des règles d'hygiène par les curistes.			<p>8° L'agent thermal assure l'élimination des déchets et du linge sale conformément aux procédures et aux circuits en vigueur dans l'établissement.</p> <p>9° L'agent thermal repère les anomalies de fonctionnement des équipements de nettoyage.</p> <p>10° L'agent thermal s'assure du respect des règles d'hygiène par les curistes (utilisation des pédiluves, prise de douche, port du bonnet, conformité du maillot de bain...).</p> <p>11° L'agent thermal identifie les risques encourus en cas de non-respect du protocole d'hygiène.</p>
---	--	--	--